



Agir ensemble pour la santé des Bretons

Politique régionale de santé

Etablissements & professionnels

Santé

Accueil > Santé et prévention > Veille et sécurité sanitaires > Alerter, signaler, réclamer

## Alerter, signaler, réclamer



Le point focal régional



Signaler des événements  
sanitaires indésirables : un  
portail...

signalement-sante.gouv.fr

Agir pour sa santé et celle des autres

Conception – réalisation : direction de la communication  
Ne pas jeter sur la voie publique  
Photos et illustrations © Freepik - Référence : V 4 QGR 064

Quand les usagers et les  
soignants se mobilisent ensemble  
pour la sécurité des soins :  
le signalement des événements  
indésirables.



**BROCÉLIANDE  
ATLANTIQUE**  
GROUPEMENT HOSPITALIER

i

## Le saviez-vous ?

En tant que patient, vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de santé et des actes de soins en signalant un événement indésirable.

Votre rôle est complémentaire à celui des **professionnels de santé**.

**Grâce à vos signalements, les autorités sanitaires peuvent :**

- ▶ Identifier de nouveaux risques et mieux connaître ceux qui sont déjà identifiés.
- ▶ Les sécuriser.

**Signaler un effet indésirable lié à des produits de santé (médicament, dispositif médical, etc.) peut aboutir à :**

- ▶ modifier une notice,
- ▶ restreindre certaines prescriptions à des spécialistes
- ▶ ou encore de retirer du marché des médicaments ou du matériel médical jugés dangereux.

**Déclarer un événement survenu au cours ou à la suite d'un acte de soins peut contribuer à :**

- ▶ l'évolution des recommandations des bonnes pratiques, en matière d'hygiène des soins notamment,

**Si le signalement concerne l'établissement, il donnera lieu à analyse et permettra d'identifier les actions d'amélioration à mettre en oeuvre.**



## Mon signalement

### 1- Événement indésirable



### 2- Signalement

Usagers



**Déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé** sur le portail de signalement accessible à l'adresse suivante : [www.bretagne.ars.sante.fr/alerter-signaler-reclamer](http://www.bretagne.ars.sante.fr/alerter-signaler-reclamer)

Compléter la **fiche de signalement des événements indésirables du CHBA** :

▶ en **ligne** :

[www.ch-bretagne-atlantique.fr](http://www.ch-bretagne-atlantique.fr)

▶ au **format papier** en demandant le document à l'accueil ou auprès du secrétariat du service)

▶ en **rédigeant un courrier** à l'attention du directeur chargé de la direction des usagers, du parcours patient et des relations avec la ville.



### 3- Enregistrement et analyse



### 4- Actions d'améliorations